



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 1 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour
accomplir certains actes de gestion courante**
**Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 15 septembre 2016, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Contentieux

- **Affaire Société X. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête en annulation introduite devant le Tribunal Administratif de Besançon le 23 mars 2017.

La requérante sollicite l'annulation d'un avis des sommes à payer émis par la commune de Besançon le 4 février 2017 suite à la dépose d'affiches sauvages.

- **Affaire M. Y. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête de plein contentieux introduite devant le Tribunal Administratif de Besançon le 23 mars 2017.

Le requérant sollicite la reconnaissance de la responsabilité de la commune de Besançon suite à un accident dont il a été victime en juin 2013 du fait du défaut d'entretien normal de l'ouvrage. Le requérant sollicite également la condamnation de la commune de Besançon solidairement avec son assureur, la SMACL, à lui payer la somme de 15 000 € à titre de provision. Enfin, le requérant sollicite que soit ordonnée une expertise médicale afin de déterminer le préjudice subi.

- **Affaire M. et Mme Z. c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête de plein contentieux introduite devant le Tribunal Administratif de Besançon le 18 avril 2017.

Les requérants sollicitent, à titre principal, l'annulation de la décision de la Commune de Besançon en date du 15 février 2017, leur refusant une indemnisation des préjudices subis suite à un accident de la circulation en janvier 2012, ainsi que la condamnation de la Commune à leur verser la somme totale de 62 000 € ; à titre subsidiaire, les requérants sollicitent la désignation d'un expert aux fins de préciser les conditions de cet accident.

- **Affaire Commune de Besançon c/ M. A. et autres** : Référé mesures utiles de la commune de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon le 27 avril 2017 en vue d'obtenir l'expulsion immédiate de M. G. et autres, occupants sans titre des parcelles 1 et 2 section DH et de la parcelle 115 section DH, appartenant au domaine public de la Ville, situées 4-6 avenue de Chardonnet, sur lesquelles se situent des parkings en herbe et en gravier.

Par ordonnance du 2 mai 2017, le juge des référés du Tribunal Administratif a ordonné aux intéressés de libérer les lieux sous 48 h, au besoin avec le concours de la force publique.

- **Affaire Mme B. et autres c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête en annulation introduite devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 9 mai 2017.

Les requérants sollicitent l'annulation de la délibération du Conseil Municipal de Besançon du 9 mars 2017 instaurant un droit de préemption renforcé sur le secteur des zones UC-Grette et UC-Schweitzer.

Ils demandent également la condamnation de la commune au paiement d'une somme de 1 000 € à chacun des requérants au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

II - Conventions de location nouvelles et renouvellements

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de l'association CIRCASISMIC, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 22/02/2017).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux dans la Friche Artistique de Besançon au profit de l'AMICALE SPORTIVE TERRITORIALE BISONLINE, dans le cadre de la manifestation du Trail des Forts 2017, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 10/05/2017).

- **2 avenue de Chardonnet** : Convention de location d'un terrain par VNF au profit de la VILLE DE BESANÇON pour la conduite d'activités nautiques, piscine, canoë-kayak et aviron, moyennant une redevance annuelle de 1 616,76 € (Date d'effet de la convention : 29/12/2016).

- **2 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition précaire au profit du SNB Canoë-Kayak, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2016).

- **2 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition précaire au profit du SNB Aviron, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2016).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de deux ateliers au sein de la Friche Artistique au profit du CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE, moyennant un loyer annuel de 364 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **3 avenue Edouard Droz** : Convention de mise à disposition du Théâtre au profit du CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE, moyennant un loyer annuel de 58 388 € HT (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **7 rue de l'Épitaphe** : Convention de location de locaux municipaux (ex-centre de soins infirmiers) au profit de M. Farid ELOUAKAF, infirmier libéral, moyennant un loyer annuel de 4 800 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **99 chemin du Fort de Bregille** : Convention de mise à disposition de locaux au Fort de Bregille au profit de l'ASSOCIATION AU BONHEUR DES ENFANTS, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/11/2016).

- **15 avenue Léo Lagrange** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du RACING BESANÇON, moyennant un loyer annuel de 720 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2013).

- **28 rue Mégevand** : Convention de mise à disposition de l'Eglise Notre Dame au profit de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE FRANCHE-COMTE à l'occasion de l'organisation de la manifestation «Spectacles en recommandé», à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 19/01/2017).

- **28 rue Mégevand** : Convention de mise à disposition de l'Eglise Notre Dame au profit de l'association AVE pour l'exposition «Ellipse», à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 12/04/2017).

- **14 chemin des Prés de Vaux** : Convention de mise à disposition au profit de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2016).

- **27 rue de la République** : Convention de mise à disposition de la Salle Yano au sein du Centre Culturel Pierre Bayle au profit du CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **46 rue de Trey** : Convention de mise à disposition des locaux de stockage au profit de l'association TRICYCLIQUE DOL, moyennant un loyer annuel de 5 000 € (Date d'effet de la convention : 01/11/2016).

- **46 rue de Trey** : Convention de mise à disposition des locaux de stockage au profit du CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

- **18 rue de Trépillot** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du BESANÇON TENNIS CLUB, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2017).

III - Comptabilité

1 - Soliha Doubs et Territoire de Belfort - Signature d'un avenant avec la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union - Garantie de la Ville à hauteur de 50 %

Par délibération du 6 juillet 2006, la Ville de Besançon a accordé sa garantie à hauteur de 50 % d'un prêt de 2 000 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union à l'Association Habitat et Développement Local du Doubs pour l'aménagement de ses locaux dans le quartier de Saint-Ferjeux au 28-30 rue du Caporal Peugeot, les 50 % restants étant garantis par le Conseil Départemental du Doubs.

Les caractéristiques initiales du prêt étaient les suivantes : durée 20 ans, taux fixe mensuel 3,70 %.

Courant avril 2013, l'association a engagé une négociation auprès de l'établissement bancaire pour renégocier son prêt. HDL a obtenu une modification substantielle des conditions permettant un gain annuel sur les échéances. Un avenant au contrat initial a été signé. Le capital restant dû portait sur un montant de 1 581 035,41 € et le taux indexé sur la moyenne mensuelle des Euribor 3 mois + marge de 2,493 % révisé trimestriellement et ne pouvant dépasser 3,70 % ni être inférieur à 2,493 %. La variabilité du prêt avait été encadrée pour que le taux reste toujours inférieur aux conditions initiales (3,70 %).

En 2016, HDL devenu depuis Soliha Doubs et Territoire de Belfort a de nouveau sollicité la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union pour obtenir de nouvelles conditions pour cet emprunt. Un deuxième avenant a donc été signé aux conditions suivantes :

- capital restant dû au 30/09/2016 : 1 249 777,06 €
- durée : durée résiduelle du prêt soit 10 ans 11 mois
- taux : taux fixe 1,90 %
- périodicité des échéances : mensuelle
- amortissement du capital : progressif avec des échéances constantes
- date d'effet du réaménagement : 01/10/2016.

La garantie de la Ville reste inchangée soit 50 %, les 50 % restants étant garantis par le Conseil Départemental du Doubs.

2 - Signature d'une convention - Contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon, par une convention en date du 23 mars 2017, une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour financer les dépenses destinées à la réalisation des travaux de restructuration de la MJC / Centre Social de Palente.

C'est ainsi qu'une somme de 159 500 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

a) Pour le projet immobilier :

- 50 000 € au titre d'une subvention,
- 100 000 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 10 000 €

b) Pour le projet équipement (périscolaire) : 9 500 €.

La première des échéances du prêt sera exigible dans le mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit au plus tard en décembre 2020.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.007038B.20200.

IV - Décisions

- FIN.17.00.D3 du 7 avril 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Montrapon / Fontaine Ecu - Régie de recettes n° 42 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D5 du 7 avril 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Grette / Butte - Régie de recettes n° 41 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D7 du 7 avril 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Bains-Douches - Régie de recettes n° 61 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers.

V - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Hôtel de Ville : mission de base et complémentaire pour la restauration de l'Hôtel de Ville	04/04/2017	AGENCE PIERRE YVES CAILLAULT 75014 PARIS	237 911,54 € HT
Travaux de remplacement du TGBT du complexe piscine / patinoire La Fayette	05/05/2017	CEGELEC FRANCHE-COMTÉ 25460 ETUPES	38 399,35 € HT
Construction d'un bâtiment préfabriqué pour l'école maternelle Dürer	10/05/2017	PREF AUB 10150 CRENEY	379 465,75 € HT
Espaces Verts Sportifs et Forestiers			
Programme de soins aux grands arbres des promenades 2017-2018	30/03/2017	VERT TIGES TSA 25000 BESANÇON	Mini : 100 000 € HT Maxi : 180 000 € HT
Assainissement			
Mission de contrôleur technique dans le cadre des travaux de rénovation de l'unité de méthanisation et création d'une unité valorisation du biogaz sur la STEP de Port Douvot	31/03/2017	DEKRA INDUSTRIAL SAS 25480 ECOLE-VALENTIN	27 240 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Maîtrise de l'Energie			
Maîtrise d'œuvre pour la création de locaux professionnels sur le site de Port Douvot	06/04/2017	LHOMME NECTOUX 25000 BESANÇON	117 750 € HT
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie			
Restauration de 29 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon Lot n° 2 : restauration de 5 huiles sur toile	25/04/2017	SARL ARCANES 75003 PARIS	25 421,44 € HT
Restauration de 29 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon Lot n° 5 : restauration d'une huile sur toile de Placido Costanzi	25/04/2017	RESTAURATION CONSERVATION ŒUVRES D'ART 70000 VESOUL	34 500,60 € HT
Restauration de 29 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon Lot n° 8 : restauration d'une huile sur toile de Nicolas de Largillière	06/04/2017	RUULT PAILLARD SABINE 92170 VANVES	27 460 € HT
Restauration des objets métalliques des collections archéologiques du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon	27/04/2017	VILLE DE VIENNE CREAM 38209 VIENNE	50 188,74 € HT
Sports			
Fourniture de matériels sportifs pour différents services de la Ville de Besançon	15/04/2017 18/04/2017 18/04/2017	DECAPRO 59650 VILLENEUVE D'ASCQ FUTURA PLAY 67700 SAVERNE SYNERGLACE 68990 HEIMSBRUNN	60 000 € HT
Voirie et Déplacements			
Fourniture d'émulsion de bitume	19/04/2017	VIALCO 21220 GEVREY- CHAMBERTIN	Sans mini Maxi : 285 000 € HT
Fourniture d'enrobés hydrocarbonés	18/04/2017	COLAS EST 25410 DANNEMARIE- SUR-CRETE	Sans mini Maxi : 285 000 € HT
Fourniture de bornes escamotables	02/05/2017	BES BORNES ESCAMOTABLES ET SYSTEMES 84660 MAUBEC	Sans mini Maxi : 240 000 € HT
Citadelle			
Réalisation de campagnes de communication pour la Citadelle de Besançon Lot n° 1 : positionnement de communication identitaire et de conception graphique	06/04/2017	BIG BANG COMMUNICATION 25000 BESANÇON	120 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Réalisation de campagnes de communication pour la Citadelle de Besançon Lot n° 2 : stratégie digitale de dynamisation des réseaux sociaux	10/04/2017	WE LIKE TRAVEL 44000 NANTES	37 500 € HT
Réalisation de campagnes de communication pour la Citadelle de Besançon Lot n° 3 : achats d'espaces pour le compte de la Citadelle	06/04/2017	BIG BANG COMMUNICATION 25000 BESANÇON	162 600 € HT

VI - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) :

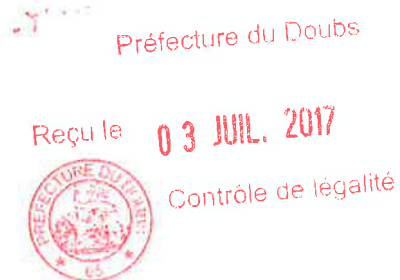
Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Education				
Fourniture de denrées alimentaires - Groupement de commandes Ville de Besançon - Centre Communal d'Action Sociale Lot n° 1 : viande fraîche de veau Avenant n° 1 : dissolution entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la Société Les Eleveurs de la Chevillotte	BELOT 25000 BESANÇON	39 000 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture de denrées alimentaires - Groupement de commandes Ville de Besançon - Centre Communal d'Action Sociale Lot n° 2 : viande fraîche de boeuf Avenant n° 1 : dissolution entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la Société Les Eleveurs de la Chevillotte	BELOT 25000 BESANÇON	60 000 € HT	Sans incidence financière	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Fourniture de denrées alimentaires - Groupement de commandes Ville de Besançon - Centre Communal d'Action Sociale Lot n° 3 : viande fraîche de porc Avenant n° 1 : dissolution entraînant la transmission universelle de son patrimoine à la Société Les Eleveurs de la Chevillotte	BELOT 25000 BESANÇON	5 500 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture de denrées alimentaires - Groupement de commandes Ville de Besançon - Centre Communal d'Action Sociale Lot n° 29 : pain bio et non bio/gâteaux festifs Avenant n° 1 : cession de l'activité pain frais à la Société CYPRES (21600 LONGVIC)	365 MATINS 25410 SAINT-VIT	54 500 € HT	Sans incidence financière	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire
La Première Adjointe

Danielle DARD.